

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE/SECTEUR URBANISME**

**ARR2023\_0333**

**ARRÊTÉ**

**OBJET : IMPLANTATION D'UN STAND D'INFORMATION ET DÉPISTAGE VIH ET AUTRES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES, DEVANT LA SORTIE DE LA GARE RER FACE À L'ALLÉE JEAN PAUL SARTRE À NOISIEL (77186), LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 DE 14H À 19H.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** la demande en date du 26/09/2023, présentée par l'Association AIDES Seine et Marne représentée par Monsieur Hugo Righes, domiciliée 2 Allée Montesquieu à Noisiel (77186), d'organiser une journée d'information et de dépistage sur le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles, le mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 19h.

**CONSIDÉRANT** que, pour une meilleure visibilité de l'action, il est nécessaire d'implanter un stand d'information à la sortie de la Gare RER à Noisiel (77186),

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

**CONSIDÉRANT** toutefois que, pour le bon déroulement de cette journée d'information, il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'association AIDES Seine et Marne représentée par Monsieur Hugo Righes, domiciliée 2 Allée Montesquieu à Noisiel (77186), est autorisée à organiser une journée d'information et de dépistage sur le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles, le mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 19h, et à implanter un stand d'information à la sortie de la Gare RER à Noisiel face à l'Allée Jean Paul Sartre.

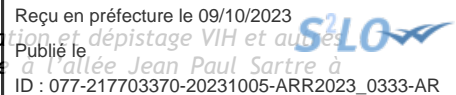
**ARTICLE 2** : L'installation du stand est placée sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 3** : L'organisation de cette journée d'information et de dépistage est placée sous la pleine responsabilité du demandeur.

1/2



Suite de l'arrêté n° ARR2023\_0333 portant « Implantation d'un stand d'information et de dépistage VIH et autres infections sexuellement transmissibles, devant la sortie de la gare RER face à l'allée Jean Paul Sartre à Noisiel (77186), le mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 19h. » (2)



**ARTICLE 4 :** Cette journée d'information et de dépistage devra gêner le moins possible la circulation des usagers de la gare RER.

**ARTICLE 5 :** La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette journée d'information et de dépistage.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation par le demandeur.

**ARTICLE 7 :** La remise en état des lieux devra être effectuée par le demandeur dès la fin de cette journée d'information et de dépistage.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de l'autorisation,
- M. le Préfet de Seine-et-Marne,
- Mme le directeur général des services,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Service Communication,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,